

## CONDITIONS GENERALES DE VENTE (CGV)

### **1. PARTIES**

Les conditions générales de vente s'appliquent à toute commande de produits entre ULTIMA DISPLAYS FRANCE, société par actions simplifiée, immatriculée au RCS de Nantes sous le numéro 513 916 031 dont le siège social se situe 15 rue de la Mainguais 44470 Carquefou (France) prise en la personne de Philippe Bouffant, agissant en qualité de Directeur Général (ci-après « ULTIMA DISPLAYS FRANCE ») et toute personne morale agissant dans le cadre de son activité professionnelle (ci-après « Client »). L'identité complète du Client est détaillée sur le bon de commande ou le devis ci-joint.

Les CGV constituent le socle de la négociation commerciale et ne peuvent être modifiées sans l'accord écrit des deux parties.

### **2. COMMANDE**

#### **a. Passation de commande**

Le Client adresse sa commande par tout moyen à ULTIMA DISPLAYS FRANCE. Dans les meilleurs délais, ULTIMA DISPLAYS FRANCE lui adresse une proposition commerciale/devis accompagné des CGV. Le Client, après en avoir pris connaissance et si la proposition et CGV emportent son agrément, retourne à ULTIMA DISPLAYS FRANCE son accord. L'acceptation de la commande emporte acceptation des CGV. Toute mention ajoutée par le Client à l'occasion de la validation de la commande n'est opposable à ULTIMA DISPLAYS FRANCE qu'après accord des deux parties. La commande devient alors définitive et ne peut être annulée et/ou modifiée qu'avec l'accord des deux Parties.

#### **b. Délais de livraison**

Les délais de livraison sont mentionnés sur le devis. Sauf mention contraire, les délais sont indicatifs. La livraison est effectuée à l'adresse indiquée lors de la commande par le Client.

### **3. TRANSPORT - TRANSFERT DES RISQUES ET PROPRIETE**

La charge et la responsabilité du transport sont déterminés en fonction de l'incoterm négocié et mentionné sur le devis. La date du transfert des risques est déterminée par l'incoterm applicable.

Le transfert de propriété est effectif après la réalisation des deux événements suivants : paiement complet (principal et accessoires) des produits par le Client et prise de possession des produits par le Client. En cas de revente des produits par le Client, ULTIMA DISPLAYS FRANCE conserve la possibilité de revendiquer le prix des produits acquis par le sous-acquéreur. La réserve de propriété est alors reportée sur le prix de revente.

Tant que le transfert de propriété n'est pas effectif et s'il est déjà en possession des Produits, le Client s'engage à :

- Entreposer les produits d'ULTIMA DISPLAYS FRANCE séparément de toutes les autres marchandises détenues afin que les produits d'ULTIMA DISPLAYS FRANCE restent facilement identifiables en tant que propriété d'ULTIMA DISPLAYS FRANCE ;
- Ne pas enlever, dégrader ou masquer toute marque d'identification ou emballage sur ou se rapportant aux produits d'ULTIMA DISPLAYS FRANCE ;
- Maintenir les produits dans un état satisfaisant ;
- Assurer les produits contre tous les dommages, destruction ou vol

### **4. RECEPTION**

Le Client s'engage, à réception, à vérifier la quantité et la qualité des produits avant d'en prendre livraison. Tous les défauts apparents doivent être mentionnés sur le récépissé de transport et être confirmés au transporteur dans les formes et délais légaux applicables en fonction du mode de transport. La copie des éléments remis au transporteur doit être adressée à ULTIMA DISPLAYS FRANCE dans les meilleurs délais.

En cas de défaut apparent, le Client adresse à ULTIMA DISPLAYS FRANCE une réclamation par email (confirmée par lettre recommandée avec demande d'avis de réception si la réclamation porte sur un montant supérieur à 50.00 euros HT) dans les 2 jours ouvrés à compter de la réception de la commande. Passé ce délai, aucune réclamation à ULTIMA DISPLAYS FRANCE concernant les défauts apparents ne sera recevable.

En cas de défaut apparent, ULTIMA DISPLAYS FRANCE peut être amenée à remplacer le produit défectueux ou fournir le produit manquant, dans les meilleurs délais. L'existence d'un défaut apparent s'apprécie par rapport à la commande et aux caractéristiques du produit (fiches techniques/catalogues/BAT...).

Les nuanciers et/ou échantillons portés à la connaissance du Client ont une valeur indicative. Il est entendu et accepté par le Client qu'il peut exister une différence entre la teinte du produit livré et l'échantillon et/ou nuancier de référence. La responsabilité d'ULTIMA DISPLAYS FRANCE ne peut être engagée en raison de cette différence.

### **5. DEFAUT CACHE**

Sauf mention différente dans la documentation commerciale (catalogue...), les produits d'ULTIMA DISPLAYS FRANCE bénéficient d'une garantie d'un an à compter de la livraison.

Durant cette période et si le Client découvre un défaut caché affectant le produit, il dispose d'un délai de deux jours ouvrés à compter de la découverte du défaut pour adresser une réclamation à ULTIMA DISPLAYS FRANCE, par lettre recommandée avec accusée de réception. Les parties entendent par « défaut caché », les défauts affectant un produit qui le rendent impropre à l'usage auquel on le destine, ou qui diminuent tellement cet usage que le Client ne l'aurait pas acquis. L'existence d'un défaut caché s'apprécie par rapport à la commande et aux caractéristiques du produit (fiches techniques/catalogues/BAT...).

La notion de défaut caché n'intègre pas les défauts résultant d'un mauvais stockage, mauvais montage ou mauvais usage par le Client, les défauts résultant d'agissement de tiers (dont le client du Client), les défauts résultant d'une situation de force majeure.

En cas de défaut caché, ULTIMA DISPLAYS FRANCE peut être amenée à remplacer le produit défectueux dans les meilleurs délais.

### **6. CONDITIONS FINANCIERES**

#### **a. Prix**

Le prix de la commande est celui mentionné sur le devis. Le prix s'entend toujours hors taxes et droits. Si la livraison de commande entraîne le paiement de taxes, frais de douanes, impôts... ceux-ci sont à la charge du Client et ne viennent pas en déduction du prix. Le prix est exprimé en euros. Le barème de prix unitaire et de réduction de prix est disponible sur simple demande. Les commandes dont le montant total HT excède 5 000.00 euros peuvent faire l'objet d'une demande d'acompte. L'acompte, si applicable, est mentionné sur le devis.

#### **b. Modalités de paiement**

La première commande du Client est payable avant livraison, sans escompte, De même pour les factures pro-forma, la facture est payable avant livraison, sans escompte. Les commandes suivantes sont payables dans un délai de TRENTE jours à compter de la date de facturation. Sauf mention contraire sur le devis, aucun escompte n'est appliqué pour paiement anticipé. Les factures sont payables en euros par 30 jours Fin de mois.

#### **c. Retard de paiement**

Tout retard de paiement entrainera l'application, de plein droit, d'intérêts de retard calculés sur la base de TROIS fois le taux d'intérêt légal.

Ces intérêts sont assis sur la totalité du prix non payé à l'échéance et courent jusqu'à la date de complet paiement du prix en principal, frais et accessoires. Ces intérêts seront exigibles par la simple échéance du terme, sans qu'il soit besoin de délivrer une mise en demeure préalable.

Une indemnité de frais de recouvrement est due, de plein droit, et sans notification préalable en cas de retard de paiement. Le montant de l'indemnité est fixé à QUARANTE euros. Si les frais de recouvrement sont supérieurs à ce montant forfaitaire, une indemnisation complémentaire sera due sur présentation des justificatifs.

En cas de retard de paiement d'une facture, ULTIMA DISPLAYS FRANCE a la possibilité de refuser toute nouvelle commande ou de suspendre l'exécution de toute autre commande adressée par le Client et cela, jusqu'au paiement complet.

### **7. RESPONSABILITE**

Sauf mention contraire sur le devis ou règle d'ordre public, les obligations d'ULTIMA DISPLAYS FRANCE sont des obligations de moyens.

Si la responsabilité d'ULTIMA DISPLAYS FRANCE devait être engagée en raison d'une faute dans l'exécution de ses obligations, il appartiendra que Client de démontrer cette faute, l'existence et l'importance du préjudice en résultant. La responsabilité d'ULTIMA DISPLAYS FRANCE ne peut être engagée en cas de faute du Client, d'un tiers ou en cas de force majeure au sens de l'article 1218 du Code civil.

Dans l'hypothèse où le Client démontrerait avoir subi un préjudice, la responsabilité d'ULTIMA DISPLAYS FRANCE est plafonnée à TROIS fois le montant total HT de la commande concernée dans la limite de (DIX MILLE EUROS HORS TAXES) 10 000€ HT. Au-delà de ce montant, une expertise serait demandée et une solution à l'amiable sera préférée entre les parties.

ULTIMA DISPLAYS FRANCE ne répond en aucun cas des dommages indirects, tels que, par exemple, perte de bénéfice, trouble commercial, manque à gagner, préjudice d'image, actions de tiers et leurs conséquences.

Si le Client revend le produit à un tiers, le Client est libre d'accorder à ses propres clients des garanties différentes. Ces garanties accordées par le Client à ses clients n'engagent pas ULTIMA DISPLAYS FRANCE.

### **8. USAGE ET REVENTE DES PRODUITS**

Le Client est tenu d'utiliser les produits conformément aux usages auxquels ils sont destinés et à respecter les indications d'utilisation/montage communiquées par ULTIMA DISPLAYS FRANCE.

Si le Client revend le produit à un tiers, il lui appartient d'aviser clairement et en temps voulu son client des caractéristiques de chaque produit et des conditions d'usage et de montage. ULTIMA DISPLAYS FRANCE n'est pas responsable des conséquences d'un manquement de son Client à ce titre (communication inexistante, incomplète ou erronée).

ULTIMA DISPLAYS FRANCE n'est pas responsable des engagements pris par le Client ou des allégations soutenues par son Client à l'égard des tiers.

Si le Client intègre le produit d'ULTIMA DISPLAYS FRANCE dans la composition/conception d'un autre produit, la responsabilité d'ULTIMA DISPLAYS FRANCE est limitée aux seules caractéristiques de son propre produit et ne s'étend pas au produit fini ni aux manipulations réalisées par le Client sur le produit d'ULTIMA DISPLAYS FRANCE.

### **9. CONFIDENTIALITE**

Toutes les données et informations échangées par les parties dans le cadre de la négociation, la conclusion et l'exécution la commande – et notamment le projet du Client - sont confidentielles sauf :

- Si les Parties s'accordent expressément sur le caractère non confidentiel d'une donnée/information
- Si la donnée/information concernée appartient au domaine public, sans que cela résulte d'un manquement de l'une des Parties à l'obligation de confidentialité.

Dans l'hypothèse où une Partie serait contrainte dans le cadre d'une procédure, notamment procédure judiciaire, administrative, civile, ou pénale, par voie de réquisition ou dans le cadre d'une enquête ou par toute autre voie légale, à divulguer des informations confidentielles de l'autre Partie, elle doit en informer immédiatement l'autre Partie.

L'obligation de confidentialité perdue pendant toute la durée d'exécution de la commande et de la livraison.

### **10. LOI APPLICABLE - JURIDICTION COMPETENTE**

Tout litige opposant le Client et ULTIMA DISPLAYS FRANCE concernant la validité, l'exécution, l'inexécution, la résiliation, la formation du contrat sera de la compétence des juridictions du ressort du Tribunal judiciaire de Nantes, y compris en cas de pluralité de défendeurs et de procédure d'urgence.

Si le différend porte sur des prétentions inférieures à 10.000 euros HT et sauf situations justifiant une procédure d'urgence (jour fixe, référé notamment), les parties s'engagent à rechercher une solution amiable avant de saisir la juridiction compétente. L'absence de preuve d'une recherche de solution amiable incluant au moins une réunion de discussion constituera une fin de non recevoir.

La commande et la relation entre les Parties sont soumises au droit français à l'exclusion des règles de conflits de lois, directives et conventions susceptibles de conduire à l'application d'une autre réglementation.